

RAPPORT N° 97/6-52
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU RESERVOIR DE SAINT-FRANCOIS

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Réservoir de Saint-François, ouvrage de stockage de la production des captages des Ravines Boucan Launay et Laverdure, dessert par une canalisation maîtresse de diamètre 150 mm la zone haute de Saint-François (Chemins de la Grotte, des Fougères, du Cimetière, du Piton) de la zone proche de la Mairie Annexe de Saint-François. Cette canalisation alimente également, en bonne période, le réservoir du PK 7.

L'évolution de la demande en eau sur la zone desservie nécessite le renforcement de cette canalisation maîtresse de distribution à partir du Réservoir de Saint-François.

Les travaux projetés comprennent :

- * l'exécution de fouilles et pose de canalisation en fonte ductile de diamètre 200 mm environ dans l'emprise du Chemin Macassis (environ 100 ml) et du Chemin de la Grotte (environ 950 ml) ;
- * le report des branchements particuliers et départs d'antennes ;
- * les réfections de chaussée et la remise en état des lieux ;
- * la création d'un départ de distribution de diamètre 200 mm sur le réservoir ;
- * le raccordement aval.

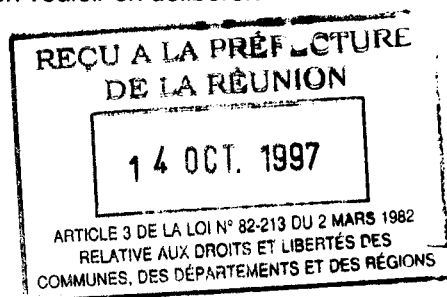
Le coût de ces travaux est estimé à 1 300 000 F HT.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU RESERVOIR DE SAINT-FRANCOIS**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-52 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire,
présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale /
Finances

Sur l'avis desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

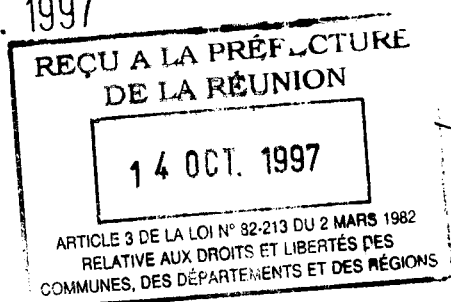
ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Réservoir de Saint-François.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997



**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**





Renforcement du réseau de distribution
d'eau potable du Réservoir de
Saint-François

Itinéraire :

Echelle : 1/5000ème